



## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE BRIS DE MACHINE

Cachet et code de l'intermédiaire

AXA Particuliers et IARD Entreprises  
Service destinataire

Code.....

### 1. CORRESPONDANCE DE L'INTERMÉDIAIRE

Nouveau contrat : .....  Avenant .....  
 Projet ..... Fractionnement :  A : Annuel  S : Semestriel  T : Trimestriel  
Date d'effet : .....  
Date d'échéance : .....  
Date fin d'effet si temporaire : .....

### 2. LE SOUSCRIPTEUR

Code client : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
Activité de l'entreprise : .....  
Code NAF (Nomenclature d'activités française) .....  
Siren : .....  
L'adresse du risque (si différente de l'adresse du souscripteur) : .....

### 3. ANTÉCÉDENTS

Des garanties du type de celles accordées par le présent contrat ont-elles fait l'objet d'une résiliation pour sinistre au cours des 24 derniers mois ?  Oui  Non

Si oui, veuillez indiquer le nom du précédent assureur : .....

n° de contrat : .....

Le souscripteur a-t-il subi des dommages indemnifiables au titre de garanties telles que celles offertes par le présent contrat au cours des 24 derniers mois pour des machines existantes ou ayant existées dans l'entreprise (cela même si elles n'étaient pas assurées précédemment) ?  Oui  Non

Si oui, veuillez nous indiquer le nombre de sinistres : ...

### 4. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Avez-vous accepté des renonciations à recours ?  Oui  Non

Êtes-vous assujetti à la TVA ?  Oui  Non



## 6. FRAIS DE DUPLICATION DES DONNÉES INFORMATIQUES (AVEC DÉROGATION À LA RÈGLE PROPORTIONNELLE DE CAPITAUX)

Cette garantie est destinée à financer le remplacement des supports informatiques et la duplication (main-d'œuvre) des programmes informatiques et des données informatiques à partir de la dernière sauvegarde.

La période d'indemnisation est de 12 mois.

Les sauvegardes doivent être stockées dans un bâtiment séparé du risque principal.

Estimez vos besoins :

<b>Valeur des supports informatiques</b>		<b>Frais de duplication</b>		<b>Total</b>		<b>Franchise</b>
	+		=			

## 7. FRAIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ (AVEC DÉROGATION À LA RÈGLE PROPORTIONNELLE DE CAPITAUX)

Les frais de poursuite d'activité sont destinés à financer des mesures temporaires d'exploitation si le matériel assuré est sinistré. Location de matériel similaire, surcout de sous-traitance, heures supplémentaires etc.

La période d'indemnisation est de 12 mois.

Estimez vos besoins :

Cout d'une location d'un matériel similaire	=	
Surcout de sous-traitance	=	
Heures supplémentaires pour effectuer le même travail	=	
Autres cas	=	
<b>Total Frais de poursuite d'activité</b>	<b>=</b>	

## 8. PERTES D'EXPLOITATION (PE)

Cette extension n'est accordée que pour des matériels assurés en dommages directs.

Elle est destinée à indemniser l'assuré du manque de financement des frais généraux dits « permanents » et du résultat escompté et ce du fait de la baisse du chiffre d'affaires engendrée par le sinistre du matériel assuré.

Elle prend également en charge les frais supplémentaires engagés pour éviter ou limiter la baisse du chiffre d'affaires.

Un synoptique du contrôle du chiffre d'affaires par les machines pour lesquelles la garantie Perte d'exploitation est demandée peut faciliter la compréhension du risque.

Nota : L'étude du risque d'interruption peut nécessiter la visite technique d'un inspecteur ou souscripteur du siège.

Êtes-vous titulaire d'un contrat pertes d'exploitation après incendie à AXA Assurance ?  Oui  Non

Si oui, veuillez nous indiquer le numéro : n° \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Votre activité est-elle saisonnière ?  Oui  Non

Organisation de l'activité :  1/8  2/8  3/8

N° d'ordre des machines pour lesquelles la garantie PE est demandée							
% de contrôle du chiffre d'affaires ?							
Durée de l'arrêt maximum probable en cas de sinistre grave ?							
Pays d'origine de la machine ?							

Franchise en jours ouvrés souhaitée (de base 7 j – min. 2 j) : .....

## 9. MARGE BRUTE DE L'ENTREPRISE (CALCULEZ VOUS-MÊME LA MARGE BRUTE À GARANTIR)

La marge brute (au sens de l'assurance Perte d'exploitation) s'obtient par différence de la somme « P » des Produits liés à l'activité, et de la somme « C » des Charges dites « variables » (c'est-à-dire celles qui sont proportionnelles au chiffre d'affaires dans le cas d'un sinistre). Vous pouvez également nous communiquer le compte de résultat accompagné du détail des autres achats et charges externes (61/62).

<b>EXERCICE :</b>	_ _ _ _
Date de clôture :	_ _ _ _ _ _ _
Il comporte (nombre) mois :	_ _
<b>PRODUITS</b>	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chiffre d'affaires)	
72 – Production immobilisée	
71 – Production stockée	+/-
<b>TOTAL des Produits « P »</b>	
<b>CHARGES</b>	
601 – Achats de matières premières	
6021 – Achats de matières consommables	
6026 – Achats d'emballages	
604 – Achats d'études et prestations de service	
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	
607 – Achats de marchandises	
603 – Variation des stocks	+/-
609 – R.R.R.O.	
611 – Sous-traitance	
6241 – Transports sur achats	
6242 – Transports sur ventes	
<b>Total des charges « C »</b>	
(Dans le compte de résultat les sommes exprimées entre parenthèses ou affectées d'un signe négatif sont à retrancher)	
<b>Marge brute (P - C)</b>	
<b>Pourcentage de tendance d'évolution pour l'exercice en cours et l'exercice suivant :</b>	

## 10. PORTÉE DE VOS DÉCLARATIONS

### Je reconnais :

Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Fait à ..... Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Signature du Souscripteur**

**Signature de l'Intermédiaire**